



# Fédération Française de BADMINTON COMITÉ des BOUCHES-DU-RHÔNE

15 place de la Joliette 13002 Marseille

04 13 31 68 58

[badminton@13olympique.com](mailto:badminton@13olympique.com) - [www.badminton13.fr](http://www.badminton13.fr)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 4 juin 2018 Cabriès Compte rendu

### Liste de présence

*Délégués des associations membres :*

SLC Arles (1 délégué ; 1 voix) : Manuel Boyer.  
BC Aubagne (1 ; 1) : Johan Buso.  
Boucain BC (2 ; 2) : André Ben Fredj, Richard Simon.  
OCCB Cabriès (2 ; 2) : Martin Piel, Philippe Plaksine.  
BC Ensues (2 ; 2) : Bernard Chappe, Philippe Chiarello.  
BCA Eyguières (2 ; 2) : Vandick Gonçalves, Bruno Herminier.  
ASAH Marignane (2 ; 2) : Julien Terrasson, Raphaël Vannunen.  
ASPTT Marseille (1 ; 1) : David Meirinho.  
BOUM Marseille (3, 3) : Alexis Bosset, Anne Delanoë, Rossella Papasergio.  
SMUC Marseille (1 ; 2) : Stéphane Bottau.  
Martigues BC (2 ; 2) : Céline Kautz, Olivier Toque.  
MPT La Mède (2 ; 2) : Gilbert Sori, Olivia Sori.  
BC Miramas (2 ; 2) : Marie Drancourt, Franck Romeu.  
BC Pélissanne (2 ; 2) : Mathieu Ferrand, Émilie Luqué.  
BC Peypin (1 ; 1) : Philippe Rome.  
BC Saint-Martin (1 ; 1) : Marc Oliber.  
BC Sausset (1, 1) : Marcel Jallet.  
Simiane BC (2, 2) : Mickaël Caparos, Laurence Maciotta.  
BC Trets (2 ; 2) : Jean-Claude Casas, Sylviane Wozniak.  
AS Ventabren (1 ; 1) : Coralie Ibagnes.  
Individuels BdR (1 ; 1) : Bruno Bert.

*Autres licenciés présents :*

Stéphane Marsalet (BCPÉ).

*Clubs nouvellement créés (sans droit de vote) :*

BLR Roque d'Anthéron : France Aprile, Alain Gallois.

*Invités :*

Florent Chayet, président de la Fédération Française de Badminton.  
Élodie Casanova, présidente de la Ligue PACA. Fabien Jacob, employé de la Ligue.  
Sydney Lengagne, Yann Legendre et Corinne Massou, employés du Comité.

### Ouverture de séance

43 personnes assistent à l'assemblée générale. 21 associations membres (sur 40) sont présentes, dont 10 au complet. Elles sont représentées, y compris le délégué des licenciés individuels, par 34 délégués (sur 86) portant 35 voix (sur 89). Les quorums sont atteints et l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 29. Bruno Bert remercie les présents, ainsi que la municipalité de Cabriès, le club et Philippe Plaksine, pour leur accueil.

Il remercie également Florent Chayet, président de la FFBaD, et Élodie Casanova, présidente de la ligue PACA, de leur présence. Nathalie Huet et plusieurs élus du Comité sont excusés, ainsi que Hongyan Pi.

Il présente les travaux de la soirée, qui tournent essentiellement autour du rapport financier de l'exercice 2017 et des prévisions pour 2018, qui imposent des décisions.

### **Approbation de compte rendu**

Le compte rendu de l'assemblée générale tenue le 7 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport financier**

#### **Présentation générale**

L'ensemble du rapport financier et des propositions associées a été diffusé aux membres de l'assemblée. B. Bert en commente les aspects essentiels.

Le rapport financier a été validé par le conseil d'administration réuni le 16 avril 2018.

Il comprend les éléments suivants :

- compte de résultat de l'exercice 2017 ;
- bilan au 31 décembre 2017 ;
- proposition d'affectation au bilan du résultat 2017 ;
- proposition de tarifs des licences et cotisations ;
- état du budget 2018.

Il est complété par deux annexes :

- annexe 1 : « annexe réglementaire » au compte de résultat et au bilan, fournissant des détails ;
- annexe 2 : présentation analytique du compte de résultat.

#### **Contexte financier**

Après deux années d'investissement ayant entraîné des déficits plus importants que prévu, le Comité a bien redressé sa situation financière en 2017. L'excédent dégagé permet de compenser entièrement le déficit de 2016. Ce résultat a été obtenu, en dépit du ralentissement de plusieurs activités sportives (stages, formations...), par des efforts de tous pour créer des actions rémunérées, pour faire des économies et pour négocier des subventions en hausse. La situation financière est ainsi redevenue saine.

Pourtant, ainsi qu'évoqué lors de l'AG de décembre 2017, de nouvelles difficultés se présentent : la diminution des subventions publiques était attendue, mais elle surprend par sa soudaineté et son ampleur, notamment en ce qui concerne le CNDS.

Les chiffres définitifs concernant ces subventions ne seront pas connus avant la fin de l'été, voire le milieu de l'automne. Néanmoins, les effets probables conduisent aujourd'hui le Comité à faire des choix difficiles, que l'on peut résumer comme suit :

- soit diminuer les emplois et donc les activités, pour l'équivalent d'environ un demi-emploi ;
- soit procéder à une nouvelle augmentation des cotisations.

C'est cette dernière solution que le conseil d'administration propose à l'assemblée générale, en étant conscient que les efforts demandés cette année par les différentes instances fédérales seront importants.

#### **Compte de résultat 2017**

Le résultat de l'exercice 2017 présente un excédent brut de 7.940,72 €.

Ce résultat positif est encore meilleur que celui qui était prévu au budget 2017 initial, adopté en décembre 2016 (3.650 €), et bien sûr que le budget révisé adopté en juin 2017 (déficit de 570 €).

L'écart par rapport aux prévisions de ces budgets s'explique essentiellement par une augmentation de certaines subventions (CNDS, Département et ligue régionale), qui a entraîné moins de charges que de produits supplémentaires, ainsi que par des efforts importants accomplis dans bon nombre de domaines.

Le résultat est notamment affecté par :

- une nouvelle réduction de la fréquentation des stages jeunes et des formations, pour des raisons qui ne sont pas faciles à analyser ;
- une dotation en subventions publiques en nette hausse (Département et communes mais surtout CNDS) ; ce facteur bénéfique est hélas provisoire ;
- une dotation de la Ligue régionale revenue à un niveau convenable.

#### **Bilan comptable au 31 décembre 2017**

Le bilan en fin d'exercice s'établit à 148.202,02 €. Il est donc en nette augmentation, essentiellement en raison de l'avance de trésorerie consentie cette année par la Ligue pour le reversement du produit des licences. On n'observe pas d'autre variation structurelle importante.

Les fonds propres du Comité (fonds associatifs) se montent à environ 94.980 €.

Ce niveau, redevenu équivalant à celui de 2015 (après le déficit de 2016) autorise en théorie l'absorption d'accidents conjoncturels pour faire face aux activités nouvelles et au maintien des emplois.

### Propositions

Après deux années d'investissements, choisis mais finalement supérieurs aux prévisions, le Comité a clairement redressé ses finances en 2017, ce qui est très satisfaisant et s'explique par les efforts de tous.

Néanmoins, la brutalité et l'ampleur des baisses de subventions attendues pour 2018 imposent des choix forts.

La croissance continue du Comité depuis une vingtaine d'années ne peut plus être assurée dans le contexte actuel ; un maintien des activités (et des emplois) à leur niveau actuel serait déjà très satisfaisant.

Il est indispensable de chercher et de trouver, beaucoup plus rapidement que prévu, de nouvelles ressources (financements privés, autres formes de financement public, activités mieux rémunérées, augmentation du coût de la pratique...).

À court terme, compte tenu des perspectives 2018 et des possibilités crédibles, le Comité se trouve (en résumant) devant l'alternative suivante :

- soit diminuer la masse salariale d'environ 12.000 € (à peu près un demi-emploi) ;
- soit augmenter les cotisations pour un montant équivalent.

Le conseil d'administration, réuni le 16 avril 2018, a résolu de proposer à l'assemblée la deuxième solution, par une augmentation de 3 € de la part départementale des licences.

Compte tenu des incertitudes sur les financements, le conseil d'administration ne propose pas de révision du budget adopté par l'AG du 7 décembre 2017. Celui-ci prévoyait un déficit 2018 d'un peu moins de 7.000 €.

### Débat

F. Romeu évoque les droits de retransmissions télévisées et l'impact à attendre des Jeux de 2024. B. Bert répond que l'échéance est assez lointaine et que les décisions du Gouvernement ne laissent pas augurer d'une reprise des subventions publiques.

B. Bert souligne que, à l'inverse de la plupart des régions françaises, les BdR devraient au moins maintenir le nombre de licences de l'an passé ; ce résultat est en partie dû à l'assistance aux clubs effectuée par les employés. F. Chayet ajoute que l'emploi est crucial, le bénévolat ne pouvant suffire dans le contexte actuel ; il encourage l'assemblée à maintenir les emplois du Comité.

R. Simon demande si ces emplois pourraient être mutualisés avec d'autres départements. B. Bert répond que c'est, pour une petite partie, envisageable sur les tâches administratives, avec du télétravail. En revanche, toutes les actions techniques tirent avantage de la proximité, ce qui peut donc difficilement être partagé avec des territoires plus éloignés.

B. Bert expose les chiffres qui démontrent que la promesse d'aller plus souvent à la rencontre des clubs, dans leurs lieux de pratique, a été tenue.

Il résume la présentation analytique des dépenses en soulignant que les deux tiers des coûts des employés vont vers des activités directement au bénéfice des clubs ; le Badminton pour tous coûte certes environ 28 % de ces coûts, mais il rapporte aussi des recettes et est fort utile lorsqu'il faut chercher des gymnases et des créneaux.

Les trois emplois représentent donc une force et un capital en savoir-faire, qu'il convient d'essayer de préserver.

F. Chayet explique les augmentations décidées par l'AG de la Fédération. La licence (part nationale) augmente de 1 € ce qui, sur 5 ans, représente beaucoup moins que l'inflation. Par ailleurs, pour la première fois, les compétiteurs auront à s'acquitter d'une contribution spécifique, de 2 € par tournoi disputé. Suite à une remarque de B. Bert, il précise que les débats ont été intenses entre les différentes solutions et que la majorité obtenue a été courte, plusieurs ligues, dont la Ligue PACA, ayant voté contre.

En réponse à une question de S. Wozniak, il précise que les produits correspondants seront affectés pour un tiers au haut niveau, dans la perspective de médailles aux Jeux olympiques mais aussi paralympiques, pour un autre tiers à combler le retard pris dans le numérique (services à améliorer fortement, pour l'information ou la prise de licence, par exemple, logiciel de compétitions, etc.) et pour le reste principalement en retour vers les territoires (soutien aux « clubs avenir », notamment).

É. Casanova indique que la part régionale de la licence devrait rester stable, le CA ne proposant pas d'augmentation à l'AG de Ligue qui aura lieu le 23 juin. Par ailleurs, la taxe régionale sur les compétitions subsistera.

M. Drancourt, soutenue par A. Bosset et M. Jallet, insiste sur la difficulté à expliquer ces questions aux adhérents des clubs et faire admettre les augmentations. B. Bert et F. Chayet proposent l'argument du coût de la pratique qui, dans l'immense majorité des clubs, est faible : les joueurs consommateurs se voient offrir dans les clubs une pratique d'un coût très inférieur à celui qu'ils devraient payer dans des clubs privés, grâce au travail des bénévoles. V. Gonçalves abonde dans ce sens : les coûts importants pour les compétiteurs tiennent aux volants, aux déplacements, aux inscriptions, etc. Il serait légitime de faire payer plus les adhérents qui se contentent de venir consommer du Badminton à faible coût. A. Delanoë ajoute que le Badminton reste l'un des sports les moins chers à pratiquer, ce qui concourt à son attrait.

M. Piel parle du risque que certains clubs, s'il y a une augmentation des tarifs, ne licencient plus tous leurs adhérents. B. Bert répond que ce risque existera toujours et que la politique fédérale s'est nettement renforcée afin que l'obligation de licencier tous les adhérents soit respectée partout.

R. Simon et O. Toque suggèrent que des efforts soient faits pour rendre, notamment, les compétitions plus attractives. B. Bert déclare qu'il est indispensable de rendre toute l'offre fédérale plus attractive, de l'accueil dans les clubs aux compétitions en passant par les services aux bénévoles et aux pratiquants : il y a là un enjeu majeur. F. Chayet abonde dans ce sens, en annonçant un grand chantier à mener à l'échelle nationale pour améliorer les compétitions pour les ouvrir à un plus grand nombre. Il indique que la réforme du classement a eu des effets négatifs de ce point de vue ; les correctifs prévus pour l'an prochain et une nouvelle réforme à l'étude devraient pallier ces inconvénients.

M. Jallet souligne que, en ce qui concerne les grands prix jeunes, le Comité a amélioré la qualité en raison de la constitution de plusieurs tableaux par catégorie d'âge, ce qui permet de raccourcir la durée et le temps d'attente pour chaque joueur, mesures qui réclament plus de travail aux employés et aux bénévoles, mais qui sont appréciées. En revanche, il s'interroge sur la diminution de l'offre en grands prix adultes. B. Chappé rappelle que cette baisse est largement compensée par la très nette augmentation du nombre de tournois de clubs. À la suite d'une remarque de L. Maciotta, il est précisé que rien n'empêche un tournoi club d'être limité aux séries basses du classement, ni de se dérouler sur une seule journée.

A. Bosset estime que les fonds propres du Comité sont suffisants pour financer le déficit 2018 dû au CNDS, permettant ainsi d'attendre un an avant de prendre des décisions lourdes. F. Chayet estime également que les réserves du Comité restent d'un bon niveau. B. Bert admet ces positions mais les tempère par rapport à l'importance du risque. M. Jallet suggère, dans ce contexte, un plan sur plusieurs années en acceptant une partie du déficit prévisible. B. Bert précise que, à son avis, la prise de risque ne devrait pas conduire à des fonds propres au-dessous de 68.000 € environ, afin de pallier d'éventuels départs d'employés, souvent onéreux. A. Bosset rétorque qu'il est difficile de voter des augmentations sans connaître la diminution à venir des produits. B. Bert répond que les cotisations étant votées pour la saison à venir, attendre présente aussi le risque de devoir décider avec presque deux ans de retard.

M. Jallet indique que la baisse du CNDS est certaine, de l'ordre au minimum de 30 %. F. Chayet confirme la baisse nationale de la part territoriale, d'au moins 55 millions. Les ligues, les comités et les clubs qui demandent une aide du CNDS seront tous affectés par cette diminution.

F. Chayet alerte toutefois sur des augmentations trop fortes et trop rapides, qui pourraient avoir pour conséquences d'inciter les consommateurs à aller vers d'autres fédérations et à décourager les joueurs d'aller en compétition alors que l'objectif est inverse.

R. Simon estime que les clubs peuvent être d'accord pour faire un effort, mais que le Comité doit lui aussi en faire un.

### Résolutions financières

#### 1. Comptes 2017

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2017 (compte de résultats, bilan et annexe), valide les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution financière de leur mandat pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 2. Affectation du résultat

L'assemblée générale décide :

- d'affecter une partie du résultat excédentaire à une provision destinée à faire face, au moins en partie, aux importantes baisses de subvention attendues en 2018, pour 7.729,87 € ;
- d'affecter le reste de l'excédent de l'exercice 2017 à la réserve pour risques d'emploi, ce qui l'augmenterait de 31.281,68 € à 31.492,53 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 3. Montant des cotisations

Le conseil d'administration propose à l'assemblée une augmentation de 3 € sur la part départementale des licences adultes et jeunes, de 1,50 € sur les licences minibad.

Une motion préalable proposant le principe d'une augmentation des tarifs et d'un maintien des emplois est soumise à l'assemblée. Cette motion est adoptée par 34 voix pour et 1 voix contre.

Après débat sur les modalités des votes suivants, un premier tour est organisé : 15 voix se portent sur une augmentation de 3 €, 10 sur 2 €, 6 sur 1 € et 4 abstentions.

Au deuxième tour, une augmentation de 2 € est adoptée à la majorité, par 17 voix, contre 15 voix à 3 € et 3 abstentions. L'assemblée générale décide donc de fixer le montant des parts départementales des licences et des cotisations clubs à :

- licence adulte : 12 € (au lieu 10 €) ;
- licence jeune : 10 € (8 €) ;
- licence minibad (moins de 9 ans) : 5 € (4 €) ;
- cotisation club : 55 €.

### **Élections partielles au CA**

Des élections partielles au conseil d'administration sont nécessaires, car des postes sont vacants.

Alexis Bosset, seul candidat, est élu à l'unanimité.

Les autres postes vacants le restent jusqu'à la prochaine AG.

### **Intervention des personnalités**

Le président de la FFBaD, Florent Chayet, exprime sa satisfaction de la tenue de l'assemblée.

Élodie Casanova, présidente de la Ligue PACA, se félicite du maintien des emplois. Elle rappelle la date de l'AG de la ligue, le 23 juin, en soulignant que, là aussi, la question financière sera primordiale.

L'ordre du jour étant épuisé, Bruno Bert remercie les présents.

La séance est levée à 20 h 57.